

DECRET N°72-279 du 26 octobre 1972
portant formation du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est constitué un Gouvernement de la République du Dahomey composé comme suit :

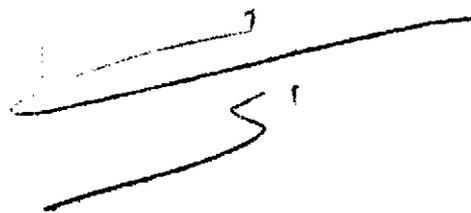
- Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement, chargé de la Défense
Nationale et du Plan : Chef de Bataillon
Mathieu KEREKOU.
- Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation : Chef d'Escadron
Barthélémy OHOUENS.
- Ministre des Affaires Etrangères : Chef de Bataillon
Michel ALLADAYE.
- Ministre de l'Information et du Tourisme : Chef de Bataillon
Pierre KOFFI.
- Ministre des Finances et de l'Economie : Intendant Militaire-
Adjoint Thomas LAHAMI.
- Ministre du Développement Rural et de la
Coopération : Capitaine Mama DJOUGOU.
- Ministre de la Fonction Publique et du
Travail : Capitaine Janvier
ASSOGBA.
- Ministre des Travaux Publics, Mines et
Energie : Capitaine André ATCHADE.

- Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales : Capitaine Moriba GIBRIL.
- Ministre des Transports, Postes et Télécommunications : Capitaine Nestor BEHETON.
- Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité : Capitaine Michel AIKPE.
- Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports : Capitaine Hilaire BADJOGOUME.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 26 octobre 1972

par le Président de la République,



Chef de Bataillon Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 10 - CS 6 - Ministères 11 - EM-FAD 6 - SGG 4 - DGN 4
DSN 4 - DB-CF-DC-Solde-IGF-IAA-DCCT-DN-ACDN-CMI-~~OPT~~-Gde Chanc. 12 -
Trésor 4 - DI 8 - DAI 4 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.